

T #
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

CONSEIL GENERAL

Synthèse des décisions

2ème SESSION ORDINAIRE DE 1976

SEANCES des 11 et 12 JANVIER 1977

- Aspects généraux du projet de budget primitif de l'exercice 1977

- Fixation des contributions directes à 63.975.143 F, soit une augmentation brute de 14,58 % ;
- le budget s'élève à 237.344.703,41 F ;
- Fixation des indemnités des conseillers généraux à 150 et 300 F pour les vacations et 1,20 F par kilomètre.

- N° 1 : Plan départemental d'équipement des cantons - Programme 1977

Les Projets retenus pour 1977 sont les suivants :

- DECIZE - LA MACHINE - ST SAULGE - PREMERY - LORMES - TANNAY - GUERIGNY - CORBIGNY - MON TSAUCHE - NEVERS (théâtre) - St PIERRE-le-MOUTIER

Cet ordre de priorité sera modifié au vu de l'avancement effectif des dossiers.

Les 6 premiers projets paraissent bénéficier d'une priorité, compte-tenu de l'état d'avancement des dossiers.

Délégation est donnée à la Commission Départementale pour les décisions à prendre.

- N° 2 : Demande présentée par la Société Anonyme de Crédit Immobilier de NEVERS en vue d'obtenir la garantie du département pour le remboursement d'emprunts d'un montant total de 15.000.000 F. à contracter en 1977

Rapport adopté ; délégation à la Commission Départementale pour les décisions de garantie.

- N° 3 - Participation financière du département pour la création d'un centre national d'initiation, de formation et de perfectionnement de la poterie et de grès à ST AMAND-en-PUISAYE

Attribution d'une subvention en annuités de 100.000 F. à la commune de ST AMAND-en-PUISAYE pendant 20 ans, à compter de 1978.

- N° 4 : Extension aux syndicats intercommunaux des prêts à taux réduit de la Caisse départementale de prêts et d'équipement pour les communes

Le bénéfice des prêts à taux réduit du département est étendu aux syndicats dont la valeur moyenne du centime est inférieure à 1 F. et pour les seuls travaux subventionnés.

Les conditions de prêt seront les mêmes que pour les communes.

- N° 5 : Service du Matériel - Budget primitif 1977

Rapport adopté.

- N° 6 : Acquisition de matériel d'exposition pour la Direction des Services D'archives

Rapport adopté mais la dépense est ramenée de 20.000 à 18.000 F.

- N° 7 : Travaux de construction et de grosses réparations à effectuer dans les bâtiments départementaux

Adoption du rapport mais réduction :

- de 2.000 F. pour l'aménagement d'un W.C. dans la chambre près du jardin d'hiver,
- de 6.200 F. correspondant à la variante proposée pour le revêtement moquette sur toute la surface de la salle du Conseil Général.

Suppression de 13.500 F. pour la réfection de la peinture de la grille d'Honneur.

Gendarmeries : accord pour le projet de COSNE et accord de principe pour le financement d'une caserne à CLAMECY en 1978. Il est souhaité que les 18 logements soient construits par l'Office d'H.L.M. de la Nièvre.

- N° 8 : Achat d'un immeuble, ancien hôtel-restaurant, dans le Jura

- engagement ferme d'achat ;
- le financement pourrait être assuré à 40 % par autofinancement à la D.M. 1 et à 60 % par emprunt.

- N° 9 : Revalorisation des traitements du personnel départemental

Rapport adopté.

- N° 10 : Recul de limite d'âge pour l'accès aux emplois permanents départementaux - Modification du statut général du personnel départemental

Rapport adopté.

- N° 11 : Transformations et créations d'emplois

Rapport adopté.

- N° 12 : Revalorisation d'indemnités forfaitaires allouées à certains agents départementaux

Rapport adopté.

- N° 13 : Revalorisation de l'indemnité dite "de feu" allouée à M. l'Inspecteur départemental des services d'incendie et de secours

Rapport adopté.

- N° 14 : Demande de subvention de fonctionnement pour 1977 en faveur de l'Ecole Normale mixte de NEVERS, de l'école annexe et du restaurant administratif
Rapport adopté.
- N° 15 : Propositions budgétaires présentées au titre de l'année 1977 par le Centre d'Information et d'Orientation de NEVERS
Rapport adopté.
- N° 16 : Demande de subvention de fonctionnement pour 1977 du Centre départemental de Documentation Pédagogique
Rapport adopté ; il est suggéré un complément de crédit de 12.072 F. à la D.M. 1.
- N° 17 : Modalités d'attribution des subventions de l'Etat pour les constructions scolaires du premier degré
 - Fixation de l'aide à 100.000 F. par classe.
 - Le programme 1977 comprend l'achèvement de l'école primaire de la Baratte et la construction de l'école maternelle de LA MACHINE
 - Délégation à la Commission Départementale pour toutes décisions d'urgence.
- N° 18 : Gestion du fonds scolaire départemental des établissements d'enseignement publics
 - le déficit de 292.050 F. est pris en compte pour 100.000 F. au budget primitif et devra être pris en compte pour 192.050 F. à la D.M. 1.
 - pour 1978, les travaux de réfection de logements ne seront plus subventionnés. Seuls le seront les réaménagements complets de logements et installations de sanitaires et salles d'eau au taux de 50 %
Le remplacement et l'adjonction de matériel dans les cantines ne seront plus subventionnés. Seules les cantines neuves seront subventionnées
 - il est par ailleurs demandé une étude par une commission pour réviser les taux de subvention qui seront variables et comparables à celles du fonds départemental d'équipement des communes, avec une échelle de subvention "un peu plus élevée".
- N° 19 : Etude d'une réforme du système d'attribution et de renouvellement des bourses départementales
Accord de toutes les propositions.
- N° 20 : Réévaluation du crédit destiné à l'attribution des bourses départementales
Rapport adopté.

- N° 21 : Enseignement agricole

Rapport adopté.

- N° 22 : Financement du ramassage scolaire pour l'année 1977

Rapport adopté.

- N° 23 : Participation du département au financement de la construction et de l'équipement d'un centre de formation d'apprentis polyvalent à MARZY

- inscription au budget primitif 1978 d'une subvention en annuités d'un montant maximum de 500.000 F. ; engagement pour 20 ou 25 ans selon les modalités de l'emprunt
- le Conseil Général demande à être représenté au sein de l'organisme chargé du contrôle de la gestion du C.F.A.

- N° 24 : Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la Nièvre - Demande de participation financière du département

Rapport adopté.

- N° 25 : Dépenses d'hygiène, de protection sanitaire et d'aide sociale - Groupes I, II et III - Budget primitif de l'exercice 1977

Rapport adopté.

- N° 26 : Foyer départemental de l'enfance - Budget primitif 1977

Rapport adopté.

- N° 27 : Maison maternelle départementale de GARCHIZY - Budget primitif 1977

Rapport adopté.

- N° 28 : Equipement sanitaire et social

- les propositions du rapport sont acceptées en ce qui concerne les travaux de construction d'établissements de soins, d'hébergement et de centres médico-sociaux ;
- en ce qui concerne l'équipement mobilier, le Conseil Général décide de subventionner à 15 % les opérations non subventionnées par l'Etat et à 10 % les opérations subventionnées par l'Etat ou la Région à un taux ne dépassant pas 20 % ;
- ces dispositions sont valables pour les hôpitaux et hospices ;
- en ce qui concerne les établissements pour l'enfance inadaptée, une participation de 10 % à l'équipement mobilier est également adoptée ;
- les opérations prises en compte s'élèvent à 424.000 F. Toutefois, l'inscription au budget primitif se limite à 300.000 F. dont 200.000 F. pour les hôpitaux et hospices et 100.000 F. pour les établissements de l'enfance inadaptée.

- N° 29 : Demande de subvention exceptionnelle présentée par le Comité de la Croix-Rouge française de NEVERS, 6 rue Jean-Desveaux.

Inscription d'une subvention exceptionnelle de 2.000 F.

- N° 30 : Frais de fonctionnement de la Direction départementale de l'Agriculture
Rapport adopté.

- N° 31 : Service départemental d'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement - Budget primitif 1977 - Relèvement des tarifs.

- limitation de la hausse des redevances à 6,50 % ;
- fixation du budget en recettes et en dépenses à 591.000 F. ;
- il est demandé à la commission administrative de rechercher des économies, en particulier en différant l'acquisition du véhicule, pour permettre l'exécution du budget pendant les premiers mois, les dépenses prévues seront réduites de façon égale et proportionnelle ;
- il est demandé à l'Administration de doter le S.D.E.R.E.A. du statut de la régie ;
- la subvention d'équilibre indispensable devra être prévue à la D.M. 1.

- N° 32 : Fonctionnement du service de la Répression des Fraudes et du Contrôle de la Qualité

Rapport adopté.

- N° 33 : Cotisation du département à l'entente interdépartementale de lutte contre la rage

Rapport adopté.

- N° 34 : Achat d'un véhicule pour la Direction des Services Vétérinaires

Rapport adopté.

- N° 35 : Travaux d'alimentation en eau potable

Rapport adopté ; il est proposé une éventuelle inscription complémentaire à la D.M. 1 en cas de besoin.

- N° 36 : Travaux d'assainissement rural

Rapport adopté ; il est prévu de plus que les dossiers considérés en instance à l'heure actuelle seront honorés au titre du programme départemental d'assainissement et non du fonds d'équipement des communes jusqu'à épuisement des crédits disponibles. Les autres dossiers seront pris en compte à l'occasion de la D.M. 1., le bilan étant fait en fin d'année.

- N° 37 : Aménagements de villages
Rapport adopté.
- N° 38 : Participation du département au financement des travaux de voirie connexes aux opérations de remembrement
Rapport adopté.
- N° 39 : Participation du département au financement des travaux de drainage des terres agricoles
Rapport adopté ; le taux des subventions sera de 30 ou 40 % selon que les exploitations auront plus ou moins de 70 ha.
- N° 40 : Habitat rural - Aide complémentaire du département
Rapport adopté.
- N° 41 : Hébergement touristique en milieu rural
Rapport adopté.
- N° 42 : Inventaire des ressources en eau pour usage agricole en été - Problèmes en découlant
Dont acte ; il est noté qu'une proposition d'étude sera présentée à la prochaine session.
- N° 43 : La Nièvre "rivière propre"
Rapport adopté.
- N° 44 : Fonds de concours du département pour le dégagement du lit et des berges de la Loire au titre du programme 1977
Rapport adopté.
- N° 45 : Barrages du Morvan - Projet de retenue sur la Cure
Prise de position négative sur les projets de barrages sur la Cure
Le service de l'Environnement donnera les suites nécessaires aux débats réservés à cette affaire.
- N° 46 : Lutte contre le rat musqué
Rapport adopté.

- N° 47 : Proposition budgétaire 1977 pour le fonctionnement de la régie départementale du lac des Settons - Compte-rendu des activités 1976

Rapport adopté.

- N° 48 : Canal du nivernais - Section concédée au département "CERCY-la-TOUR - SARDY" - Projet de budget pour 1977 pour l'exploitation, l'entretien, les grosses réparations

Rapport adopté.

- N° 49 : Assurance de l'ensemble immobilier du domaine du Canal du Nivernais concédé au département

Rapport adopté.

- N° 50 : Participation du département au budget 1977 du syndicat mixte d'équipement touristique du Canal du nivernais

Rapport adopté.

- N° 51 : Canal du Nivernais - Animation touristique - Fonctionnement de la péniche ASTER au cours de l'année 1976 - Proposition budgétaire 1977

- Inscription d'un crédit de 5.000 F. pour l'attribution d'une indemnité de tournée au pilote et au co-pilote ;
- Inscription de 3.380 F. et 1.352 F. pour la rémunération du pilote et du co-pilote, portée de 50 à 60 F par jour ;
- Modification des tarifs fixés à 290 F, 380 F et 550 F au lieu de 250 F, 350 F et 500 F., ce qui entraîne un complément de recettes de 5.600 F.

- N° 52 : Participation du département au financement des travaux d'entretien du parcours arboricole de l'étang de Baye

Rapport adopté.

- N° 53 : Etude des sites de Baye et de Vaux - Aménagement de zone

- adoption des conclusions de la 1ère étude sitologique ;
- avis favorable pour la poursuite de l'étude d'un montant de 55.000 F.
- avis favorable à la réalisation d'une 1ère tranche de travaux de 1.250.000 F.

- N° 54 : Aménagement d'une base d'activités sportives et de pleine nature au lac de Chaumeçon

Rapport adopté.

- N° 55 : Aménagement du village de vacances de ST AGNAN - Mise au point du dossier administratif, technique et financier

Adoption des conclusions du rapport.

Il est demandé de rechercher de préférence l'emprunt nécessaire auprès du Fonds de Développement Economique et Social

La Commission Départementale reçoit délégation pour l'ensemble des décisions nécessaires dans cette affaire.

- N° 56 : Actions en faveur du développement industriel

- octroi de la garantie pour 50 % de l'annuité de l'emprunt souscrit par la Chambre de Commerce pour la réalisation de l'usine-relais de VARENNES-VAUZELLES ;

- création d'un fonds d'interventions départemental pouvant intervenir notamment pour alléger les charges des collectivités dans le domaine industriel et faciliter la promotion du département.

- N° 57 : Voirie départementale : Budget primitif de l'exercice 1977

1° - Les 400.000 F. prévus pour étude et acquisition des terrains pour l'aménagement du C.D. 977 sont affectés à l'aménagement du C.D. 978 ;

2° - les 2.000.000 F. pour les opérations isolées sont affectés aux opérations suivantes :

. opérations de reprofilage et réfection de chaussées après pose de bordures de trottoirs pour 1.160.000 F. à COULANGES-les-NEVERS (C.D. 977), DECIZE (C.D. 978 A), CHAMPVERT (C.D. 136), CHAMPLEMY (C.D. 977), CHATEAU-CHINON (C.D. 944), LUZY (C.D. 973) ;

. réfection d'ouvrages d'art : Pont sur le Nohain (C.D. 153), mur de soutènement à MONTAPAS (C.D. 38) pour 325.000 F.

. travaux de remise en état de chaussées et aménagements localisés : divers aménagements à DECIZE (C.D. 34), VIGNOL (C.D. 119), TANNAY et METZ-le-COMTE (C.D. 165), CORBIGNY (C.D. 170), BRINAY et LIMANTON (C.D. 132), soit 620.000 F.

L'ensemble de ce programme représente une dépense de 2.105.000 F. au lieu de 2.000.000 F. en prévisions. Un virement de 90.000 F. du chapitre 936 au chapitre 901 - article 2335 est prévu. Il est toutefois un excédent de dépenses de 15.000 F. qui devra être éliminé.

- N° 58 : Inscription au réseau routier régional de première urgence de l'itinéraire NEVERS-PREMERY

Le Conseil Général décide d'achever l'aménagement de l'axe NEVERS - SAONE-et-LOIRE par CHATEAU-CHINON et réexaminera le classement en première urgence de l'axe NEVERS - PREMERY après achèvement des travaux sur le C.D. 978.

- N° 59 : Aménagement du C.D. 40

Le rapport est adopté à l'exception de la mise en place de l'éclairage public pour lequel il est jugé que ce n'est pas au département de prendre en charge cette installation

- N° 60 : Reconstruction du pont de ST THIBAULT sur la Loire

Adoption des conclusions du rapport ; le département de la Nièvre ne participera pas à la construction d'une passerelle provisoire permettant la circulation publique entre les deux rives du fleuve.

- N° 61 : Crédits à inscrire au budget primitif de 1977 au titre de l'aide départementale pour les travaux à entreprendre au cours de cette même année sur la voirie communale

Rapport adopté.

- N° 62 : Répartition des recettes supplémentaires procurées par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation routière - Année 1976

Rapport adopté.

- N° 63 : Aide départementale à la construction - Budget primitif 1977

Rapport adopté.

- N° 64 : Participation financière du département aux travaux d'aménagement des terrains à bâtir appartenant aux communes

La demande de participation financière de la commune de CLAMECY est acceptée ;

En cas d'insuffisance de crédits, il est demandé une inscription de dépense à la D.M. 1.

- N° 65 : Plan d'occupation des sols - Opérations à la charge du département

Le Conseil Général donne un avis favorable aux P.O.S. qui lui ont été présentés, y compris pour les opérations à charge du département ;

En ce qui concerne les opérations 1, 2 et 3, le département exerce la maîtrise d'ouvrage de ces voies à condition qu'à l'intérieur du "périmètre" délimité par les rocades ainsi constituées, les chemins départementaux actuels soient reclassés dans la voirie communale et que le département conserve le droit de négocier au coup par coup le financement de chaque opération.

- N° 66 : Budget primitif des transports routiers pour l'exercice 1977

Rapport adopté.

- N° 67 : Participation du département au déficit du budget 1977 de l'aéroport de NEVERS-FOURCHAMBAULT

Rapport adopté.

- N° 68 : Participation financière du département à des travaux d'aménagement à l'aéroport de NEVERS-FOURCHAMBAULT

Rapport adopté.

- N° 69 : Subventions de fonctionnement demandées par les associations pour l'année 1977

Les propositions contenues dans le rapport ont été augmentées de 97.400 F.
Les principales modifications concernent :

- Comité Nivernais de la Jeunesse au plein air.....	+ 10.000
- Union départementale des sociétés musicales de la Nièvre.....	+ 5.000
- Syndicats.....	+ 5.000
(par rapport à 1976 : C.G.T.... + 80 F. C.F.D.T.. - 1.240 F. F.O..... + 6.500 F. C.G.C.... + 1.100 F. F.E.N.... + 1.800 F.)	
- Comité d'expansion économique et de productivité de la Nièvre.....	+ 50.000
- Syndicat hippique de LA FERMETE.....	+ 100
- Union des syndicats de chevaux de selle du Charolais...	+ 1.000
- Comité d'habitat rural.....	+ 2.000
- S.U.A.D.....	+ 20.000
- Centre départemental des jeunes agriculteurs.....	+ 20.000
- M.O.D.E.F.....	+ 300
- Centre Ecole de Parachutisme.....	- 16.000
- Golf (crédit inscrit en réserve).....	30.000

- N° 70 : Construction ou restructuration des casernes de gendarmerie de POUILLY-sur-LOIRE et DORNES

Dont acte.

- N° 71 : Projet de construction d'une école nationale de perfectionnement à COULANGES-les-NEVERS

Dont acte.

- N° 72 : Fermeture du C.F.P.A.J. de CLAMECY

Dont acte et regret.

- N° 73 : Amélioration du paiement des gardiennes d'enfants
Dont acte et satisfaction.
- N° 74 : Insuffisance des effectifs de santé scolaire
Demande d'intervention auprès du Ministère concerné.
- N° 75 : Enfants atteints de cécité
Dont acte.
- N° 76 : Renforcement du réseau d'eau de MOUSSY défaillant en période de sécheresse
Dont acte.
- N° 77 : Aides aux éleveurs victimes de la sécheresse
Dont acte.
- N° 78 : Taille de capture de la truite
L'avis du Syndicat mixte du Parc Naturel est demandé pour information.
- N° 79 : Fermeture de la chasse le mercredi
- N° 80 : Protection du site de Vouchot, commune de CORANCY
Le service de l'Environnement veillera à communiquer aux intéressés la délibération du Conseil Général.
- N° 81 : Lutte contre l'érosion rive droite de la Loire, au droit de la commune de GERMIGNY
Dossier qui sera réexaminé dans le cadre de l'étude d'ensemble sur les digues et levées de la Loire et de l'Allier.
- N° 82 : Aménagement de la côte dite de "BRIGNON" sur la R.N. 7
Dont acte.
- N° 83 : Utilisation des chemins départementaux 8 et 26 par des convois chargés de grumes
Le Conseil Général ne souhaite pas entreprendre de travaux sur les C.D. 8 et 26 avant la création de la nouvelle voie de contournement de NEVERS et du nouveau pont sur la Loire.

- N° 84 : Entretien des C.D. 38 et 138 - Communes de NARCY et CHAULGNES

Dont acte.

- N° 85 : Revêtement du C.D. 33 d'un tapis d'enrobé

Dont acte.

- N° 86 : Suppression d'un "dos d'âne" sur le C.D. 977 à la sortie nord de VARZY

Une étude plus approfondie est demandée et en particulier le renforcement rapide de la signalisation pour l'amélioration de la sécurité.

- N° 87 : Suppression de deux virages successifs sur le C.D. 129 à l'entrée sud de MONTENOISON

L'inscription au programme 1978 des opérations isolées est souhaité.

- N° 88 : Modification des virages sur le C.D. 17 - Commune de LORMES

Dont acte.

- N° 89 : Réfection du C.D. 520

L'inscription des crédits d'étude et d'acquisition de terrains est souhaitée pour la D.M. 1.

- N° 90 : Augmentation des crédits d'Etat réservés à la prime à la construction

Dont acte.

- N° 91 : Taux de la taxe de capitation

Avis favorable aux nouveaux taux de la taxe de capitation soit :

- 7,40 F pour les communes sans sapeurs-pompiers ou avec corps non motorisé ;
- 5,25 F pour les communes avec corps de 1ère intervention ;
- 4,00 F pour les communes avec centres de secours ;
- 1,75 F pour les communes avec corps de sapeurs-pompiers professionnels ; ristourne de 0,50 F au profit de la ville de NEVERS.

Il est par ailleurs demandé un inventaire départemental des moyens des corps de sapeurs-pompiers et du service départemental afin de décider la mise en place d'un nouveau plan d'équipement des engins porteurs d'eau et des véhicules de secours aux blessés.

- N° 92 : Installation de points d'eau à proximité des villages et des fermes, pour la lutte contre l'incendie

Dont acte.

- N° 93 : Transports de blessés et de malades effectués par les sapeurs-pompiers
Dont acte ; il est demandé une étude complémentaire pour permettre la mise en cause des tiers responsables dans les accidents

- N° 94 : Construction d'un nouveau bureau de postes et télécommunications à LA CHARITE-sur-LOIRE
Dont acte.

- N° 95 : Constitution de la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel des adultes handicapés - Désignation d'un conseiller général
Désignation de Mme SAURY comme titulaire et de Mme COUTY comme suppléant.